

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017

• Alès Agglomération •



SOMMAIRE

Introduction.....	5
Chapitre 1 : Un développement adapté aux changements climatiques.....	8
I. L'expansion des énergies renouvelables.....	8
I.1. Les projets photovoltaïques.....	8
I.2. La subvention photovoltaïque.....	9
II. L'essor des modes de déplacements doux.....	9
II.1. La valorisation des voitures électriques.....	9
II.2. Les déplacements doux pour tous.....	11
III. La préservation de la biodiversité.....	12
III.1. Les alternatives aux pesticides.....	12
III.2. Les atlas de la biodiversité.....	15
III.3. Le rucher de la ville d'Alès.....	17
III.4. L'actualisation du PCET.....	18
IV. L'émergence des circuits courts dans la restauration collective.....	19
Chapitre 2 : Un développement économique responsable.....	20
I. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	20
I.1. La promotion de l'éco-tourisme.....	20
I.2. Alès, "the french Pittsburgh".....	21
II. Une politique économique au profit de l'attractivité.....	21
II.1. Le Concours Alès Audace.....	21
II.2. La création d'un Campus scientifique.....	23
II.3. La labellisation "Territoire innovant".....	23
Chapitre 3 : Un développement social et culturel fédérateur.....	25
I. Pour une Agglomération solidaire.....	25
I.1. Politiques en faveur d'une meilleure accessibilité.....	25
I.2. La « Journée de sensibilisation au handicap ».....	26
I.3. Les initiatives de valorisation.....	26
I.4. Le renforcement du lien intergénérationnel.....	27
II. Pour une culture fédératrice.....	28

II.1. Maison rouge.....	28
II.2. Biosphera.....	29
II.3. Les animations et projets d'éducation à l'environnement.....	29

Chapitre 4 : Une gestion durable du patrimoine.....31

I. L'habitat, facteur d'attractivité et de solidarité.....	31
I.1. La rénovation urbaine des quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean.....	31
I.2. Le nouveau programme de renouvellement urbain.....	31
II. L'eau, une ressource gérée durablement.....	32
III. La rénovation de l'éclairage public et privé.....	33
III.1. Vers un éclairage public moins énergivore.....	33
III.2. Les réductions de consommation énergétique pour tous.....	34

Chapitre 5 : Alès Agglomération : une administration exemplaire.....36

I. Le passeport de l'éco-administration.....	36
II. Actions en faveur d'une réduction des déchets.....	37
II.1. La collecte du papier.....	37
II.2. La mise en place des gobelets réutilisables.....	37
III. Une mobilité douce accessible aux agents d'Alès Agglomération.....	38
III.1. La formation éco-conduite.....	38
III.2. Les déplacements doux.....	39

Chapitre 6 : Alès Agglomération : un territoire exemplaire œuvrant pour la protection de l'environnement..... 40

I. Action en faveur des économies d'énergie.....	40
II. La lutte antigaspillage.....	40
II.1. Le Répair Café.....	40
II.2. L'implication des élèves du territoire en faveur du recyclage.....	41
II.3. Action citoyenne en faveur de la propreté.....	42
III. L'accès pour tous au jardins potagers.....	42
III.1. Fruits et légumes à partager.....	42
III.2. Les jardins familiaux.....	43

Chapitre 7 : Alès Agglomération : une collectivité responsable et rayonnante.....	45
I. Politiques publiques en faveur de la réduction des déchets.....	45
I.1. La semaine de la propreté.....	45
I.2. La mise en place des gobelets réutilisables pour la fêria d'Alès.....	45
II. Alès Agglomération, territoire du bien vivre.....	46
II.1. Le suivi quotidien de la qualité de l'air de l'Agglomération.....	46
II.2. La lutte contre le moustique tigre.....	46
II.3. Le label “ 4 Fleurs”.....	47
II.4. La maison de la santé de la Grand Combe.....	48
III. Ville d'Alès, le choix de la concertation.....	48
IV. La transversalité des actions et politiques publiques de l'Agglomération.....	51
III.1. L'axe Alès Nîmes Montpellier Sète.....	51
III.2. Le partenariat avec le Parc national des Cévennes.....	53

Introduction

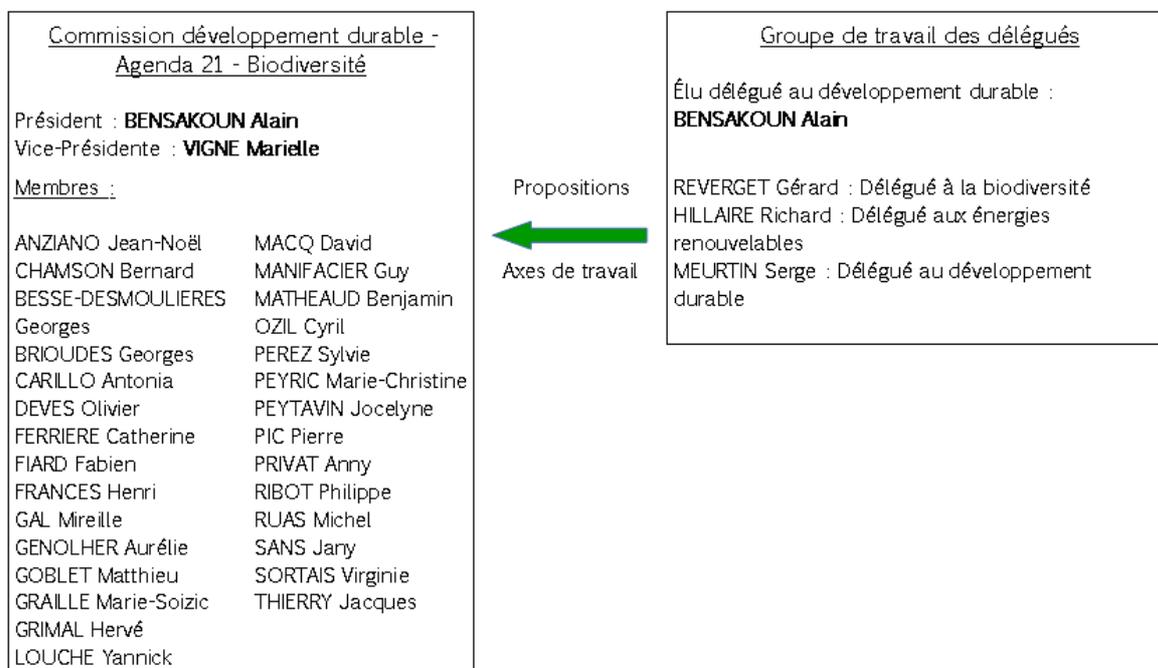
Tout au long de l'année 2017, de multiples initiatives s'expriment au sein de la communauté Alès Agglomération en faveur d'un développement respectueux et harmonieux du territoire. La communauté d'agglomération présente son rapport développement durable pour mettre en valeur les actions et politiques publiques, portées par des élu(e)s, des agents, des habitants, et des acteurs socio-économiques.

Forte de ses 73 communes et de ses 131 906 habitants, Alès Agglomération, 5^e Agglo d'Occitanie et 2^e Agglo du Gard, se situe au carrefour du grand Sud.

Au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle agglomération –Alès Agglomération à 73 communes– s'est substituée à quatre anciennes intercommunalités (Alès Agglomération à 50 communes et les trois Communautés de communes de Vivre en Cévennes, du Pays Grand-Combien et des Hautes Cévennes). La création de ce nouveau territoire a marqué une nouvelle étape du développement du bassin alésien.

La Direction Développement Durable existe au sein de la communauté d'agglomération depuis 2005. Elle initie divers projets en faveur de la protection de l'environnement, de la biodiversité, des déplacements doux, des énergies renouvelables, de la réduction des déchets, etc.

Cette Direction est associée à la « Commission développement durable - Agenda 21 - Biodiversité d'Alès Agglomération ». Cette dernière est composée de 34 élus et a pour mission de travailler sur les projets pilotés par la Direction Développement Durable.



Commission Développement Durable - Agenda 21 - Biodiversité

En février 2015, Alès Agglomération a reçu le label “Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte” (TEPCV) par le ministre de l’écologie. Cette appellation vient approuver sa politique en faveur du développement durable. Sur 528 collectivités françaises ayant déposé un dossier de candidature, seules 213 ont été labellisées, dont 4 communautés d’agglomération du Languedoc-Roussillon (Alès, Montpellier, Narbonne, Perpignan).



Signature du second volet de la convention TEPCV par Max Roustan

De plus, l’année suivante, Alès Agglomération a fait partie des territoires lauréats du second volet de la convention TEPCV. Sur le plan régional et départemental, Alès Agglomération est la seule communauté d’agglomération du Gard à avoir été labellisée TEPCV sur cette session.

Sur le plan financier, une enveloppe de 1500000 € s’ajoute à la première enveloppe de 500000€, soit 2 millions au total, attestant de la qualité des projets proposés par Alès Agglo et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Un territoire à énergie positive est un territoire de l’excellence environnementale qui définit un programme d’actions. Il se fixe des objectifs dans les domaines suivants :

- la réduction de la consommation d’énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- une gestion plus durable des déchets ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l’éducation à l’environnement et la participation citoyenne.

L’accomplissement de la transition énergétique représente la fin première du territoire à énergie positive, afin de répondre aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l’épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs au niveau du territoire.

Enfin, le rapport sur la situation en matière de développement durable est obligatoire pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50.000 habitants. Cette obligation

s'inscrit dans le cadre de l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2¹ de 2010.

Le but de ce dernier est de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

1 Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle 2.

Chapitre 1 : Un développement adapté aux changements climatiques

I. L'expansion des énergies renouvelables

I.1. Les projets photovoltaïques



Centrale photovoltaïque au sol de Saint Martin-de-Valgalgues

La Communauté Alès Agglomération s'est engagée dans son Agenda 21 à soutenir la filière des énergies renouvelables et à promouvoir les économies d'énergie. Elle a donc lancé en 2009 et 2010 plusieurs appels à projet portant sur la réalisation de centrales de production d'électricité solaire sur les toitures de bâtiments communaux et intercommunaux.

Le premier projet à avoir vu le jour est le Pôle Mécanique avec ses 7000 m² de toitures qui ont été équipées. Pour une puissance de 960 kWc, soit l'équivalent de la consommation de 200 foyers par an, la production d'électricité de cette centrale permettra d'économiser 1000 tonnes de CO₂ chaque année.

Durant l'été 2013, les alésiens ont pu suivre les travaux de création d'une structure couverte sur deux courts de tennis à la Prairie. Ces toitures sont équipées de 680 m² de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 100 kWc, l'équivalent de la consommation annuelle de 20 foyers, permettant ainsi d'économiser 104 tonnes de CO₂. Ces courts couverts répondant aux normes de la Fédération Française de Tennis peuvent désormais accueillir des matchs nationaux.

Deux centrales solaires supplémentaires ont été construites sur la commune de Saint Martin-de-Valgalgues : la centrale au sol du Crès d'une puissance de 2,8 MWc sur une surface de 6 hectares, et une seconde centrale en toiture d'une puissance de 96 kWc, sur une surface de 836m².

Prochainement, un projet de fermes photovoltaïques devrait se réaliser. Le projet, encore à l'étude, concerne l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Rousson pour une surface totale équipée de 12 133 m² représentant une puissance totale de 1,8 MWc, ce qui correspond à la consommation annuelle de 375 foyers.

1.2. La subvention photovoltaïque

C'est également dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 21 intercommunal que Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie.

Chaque foyer se situant sur le territoire des 73 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 euros pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

Depuis le lancement de l'opération en 2008 :

- 281 dossiers ont été étudiés.
- Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de : 4 357 477 €, dont 1 032 440 € pour les entreprises situées sur le territoire d'Alès Agglomération.

II. L'essor des modes de déplacements doux

II.1. La valorisation des voitures électriques

II.1.A. La politique de l'Agglomération d'aide à l'achat

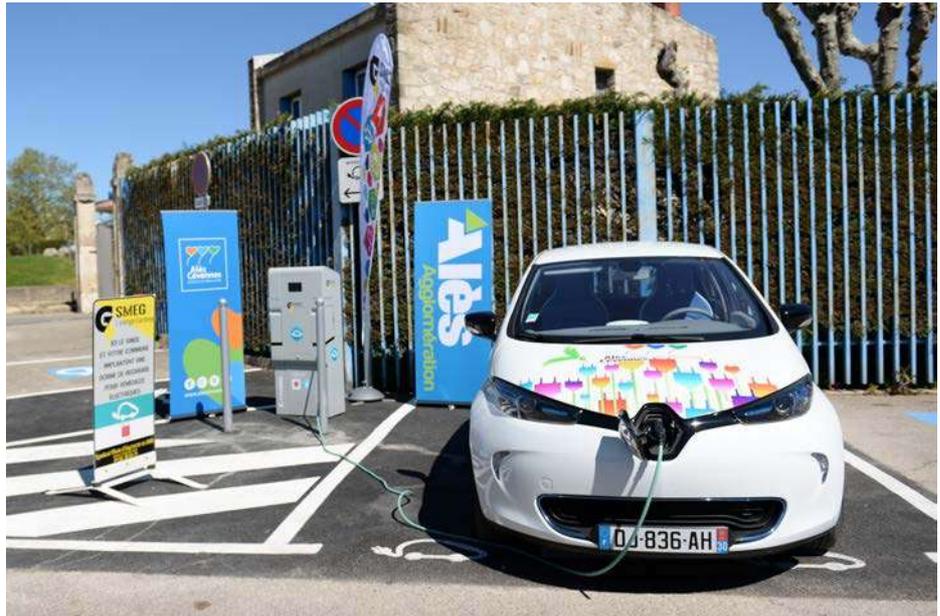
Depuis juin 2016, la subvention vélo a été abrogée par décision du Conseil de communauté. Elle a été remplacée par une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve.

L'utilisation des vélos a été largement encouragée pendant six ans, et l'opération ayant été un grand succès, l'Agglomération a souhaité favoriser un nouveau mode de déplacement doux.

Seuls peuvent en bénéficier les habitants d'Alès Agglomération, ayant acheté la voiture neuve dans un commerce situé sur le territoire de l'Agglomération. Le montant de cette aide est de 500 euros par foyer et par an.

Depuis la mise en place de cette subvention, 14 demandes de subvention ont été accordées, pour des retombées locales de 67 901 €.

Le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) est en train de déployer 920 bornes publiques de recharge électrique sur la Région Occitanie, dont 149 dans 89 communes du Gard, toutes interconnectées dans un réseau régional intitulé Révéo. Il y en aura 55 sur 22 communes du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, et 21 sur 13 communes d'Alès Agglomération dont 8 sur Alès.



Inauguration de la première borne de recharge à Alès

La toute première de cette série a été implantée à Alès, devant le stade Pibarot et inaugurée le 19 avril 2016.

Aujourd'hui, de très nombreuses bornes de recharge sont présentes sur le territoire de l'Agglomération. À Alès, 8 bornes ont donc été mises en place (Prairie, Parc de la tour vieille, parking du pôle ambulatoire, lycée Jean Baptiste Dumas, parking de l'hôte de ville, gare routière, écoles de mines, Leclerc du chemin de trespeaux). Il existe également des bornes dans les villes de Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Lasalle, Boisset Gaujac, Bagard, Saint-Christol-lès-Alès, etc.

La ville d'Alès a également mis en place le « disque vert » pour les citoyens circulant au moyen de véhicules propres (électriques, hybrides, GPL ou GNV). Ce dispositif, valable une année, permet aux conducteurs de bénéficier d'1h30 de stationnement gratuit en zone payante.

II.1.B. L'organisation les Rencontres Internationales des Véhicules Ecologiques (RIVE)

Par ailleurs, Alès organise sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues les Rencontres Internationales des Véhicules Ecologiques (RIVE) sur le site du Pôle mécanique.

Deux jours durant, débats, conférences, ateliers et séances d'essais de véhicules écologiques sur le circuit vitesse ont ponctué la manifestation.

Un rendez-vous suivi par des constructeurs automobiles venus présenter leurs nouveautés en termes de véhicules décarbonnés. Près de 1500 participants ont été recensés pour les 3 premières éditions (2010, 2011 et 2013), industriels, décideurs et élus français ou européens ont pu échanger de manière constructive.

Lors de la 8^e édition, en 2017, les RIVE ont rassemblé plus de 850 professionnels, avec des conférences portant notamment sur « les véhicules connectés au service du développement durable » ou encore « les territoires, pierre angulaire de la transition énergétique ».

Pour représenter les instances françaises, Brune Poirson avait fait le déplacement. La secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a exprimé tout le soutien qu'elle porte à la manifestation qui entre fortuitement en résonance avec le "plan Climat" dévoilé quelques jours plus tôt par le Gouvernement.

De plus, ces 8^e rencontres ont reçu le soutien de la COP22, du "Marrakech Partnership for Global Climate Action", ainsi que celui de Bill Peduto, le maire de Pittsburgh (voir p.21).

II.2. Les déplacements doux pour tous

II.2.A. La piétonisation du cœur de ville

Depuis le 24 juin 2017, la ville d'Alès expérimente la piétonisation dans le centre-ville. Quatre rues sont concernées : la rue Beauteville, le bas de la rue d'Avéjan, la rue du Docteur Serres et une partie de la rue du 14 juillet. Elles seront fermées à l'accès des voitures tous les samedi, jusqu'au mois de février 2018.

Cette politique de piétonisation fait parti des souhaits exprimés par les usagers lors des États Généraux du cœur de ville.

À la fin de l'expérimentation, la ville d'Alès décidera du maintien ou non de cette pratique, en fonction de la satisfaction des usagers, des commerçants et de la fréquentation des rues qui aura été observée.

II.2.B. Le développement des navettes « Alès'Y »

La municipalité accompagne son dispositif d'expérimentation de la piétonisation d'une navette gratuite pour rejoindre les rues du cœur de ville.

Du lundi au samedi, de 9h30 à 19h30, les navettes « Alès'Y » empruntent un trajet bleu, un trajet vert et un trajet orange marqués au sol, permettant de relier le centre-ville au parking du Gardon, à la Gare routière ainsi qu'à plusieurs quartiers de la commune. Elles sont gratuites, assurent un passage toutes les 15 minutes, et les arrêts se font à la demande des usagers : il suffit de faire signe au conducteur de la navette pour être transporté.



La navette bleue enregistre plus de 4200 voyageurs par mois et la verte en compte près de 4000. La troisième navette orange a été mise en place depuis le 4 septembre suite aux demandes exprimées lors des états généraux du cœur de ville.

La municipalité a ainsi souhaité améliorer les services du réseau de transport NtecC en restructurant la desserte du centre-ville. Les navettes ont été largement plébiscitées lors des ateliers des états généraux, et la création d'une troisième ligne était fortement désirée. Cette nouveauté permet notamment de faire de la place Henri Barbusse une plate-forme de correspondances avec la convergence des trois navettes. En effet, début 2018, le transport alésien NtecC souhaite coordonner son réseau urbain d'autobus avec le réseau de navette « Alès'Y » afin de faire sortir les gros bus des rues du centre-ville.

L'utilisation des navettes est aujourd'hui facilitée grâce à l'application mobile appelée « ZenBus ». Téléchargeable gratuitement, elle permet de géolocaliser les navettes en temps réel et ainsi de pouvoir choisir au mieux le lieu et la navette que l'on souhaite emprunter.

III. La préservation de la biodiversité

III.1. Les alternatives aux pesticides

Les pesticides impactent la potabilité de l'eau. En effet, les désherbants utilisés se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines et entraînent, du fait d'une faible infiltration, une pollution des eaux liée au ruissellement. Les pesticides menacent la biodiversité car la plupart d'entre eux ne sont pas sélectifs et ont de véritables conséquences sur la biodiversité. En utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte au bon fonctionnement du jardin : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs et des plantes, dégradation de la qualité des sols,

fragilisation de la plante elle-même, etc. C'est tout l'équilibre de la nature qui est bousculé. Enfin, les pesticides utilisés pour traiter un potager se retrouvent bien souvent dans les assiettes.

Pour ces diverses raisons, le législateur est intervenu afin d'encadrer l'utilisation de ces produits. À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan national "Ecophyto" visait à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires et des pesticides en France. La loi Labbé² fixait pour objectif final le « zéro phyto ». Enfin, la loi de transition énergétique pour la croissance verte³ prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. Ainsi, les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus employer de pesticides pour l'entretien des espaces verts. Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique seront autorisés.

Ces nouvelles normes demandent aux communes et à leurs employés de repenser leur activité. Il faut rechercher des pratiques alternatives, s'équiper de nouveau matériel, élaborer de nouvelles méthodes préventives. Il est également du rôle de la mairie de sensibiliser les administrés sur cette nouvelle façon de penser l'environnement.

Sur le territoire d'Alès Agglomération, de nombreuses initiatives ont vu le jour.

Depuis 2014, la commune de Tornac s'est engagée en faveur du zéro phyto en utilisant à l'intérieur de ses bâtiments des produits sanitaires bio. À l'extérieur, la démarche sera poursuivie en 2017 par la végétalisation du nouveau cimetière.

La commune de Saint-Christol-lès-Alès est soutenue et référencée par l'Agence de l'eau et le SMAGE des Gardons, depuis 2013, pour sa démarche zéro phyto. Elle a été labellisée par la région et l'État et a obtenu la distinction de « Commune sans pesticide » et de « Terre Saine » depuis 2016.

En instaurant un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), la commune a pu diminuer peu à peu l'emploi d'herbicides et autres pesticides pour enfin arriver à l'objectif du « zéro pesticide ». Le service environnement de la commune a mis en place des pratiques adaptées : le fleurissement des quartiers abandonnés du cimetière en prairies fleuries, la tonte en mouvement, les différentes plantations dans les inter-tombes permettent de parler de cimetière paysager, etc. Ces efforts importants au départ, qui ont nécessité des techniques de travail nouvelles, font

2 *LOI n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national*

3 *LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*

qu'actuellement cet entretien est bien plus facile et mobilise moins de personnel qu'auparavant.



Lézan est, depuis 2017, elle aussi labellisée « Terre Saine ». Dans le cadre du PAPPH, les services techniques de la ville n'utilisent plus de produits phytosanitaires, désherbants, et autres produits nocifs pour la nature.

L'arrachage se fait à la main et mécaniquement depuis quelque temps déjà. De plus, la mairie encourage les habitants de la commune à la réduction ou la suppression de l'usage de pesticides, notamment proposant un livret d'informations, disponible en mairie.

Sénéchas est également labellisé « Terre Saine » depuis 2016. la municipalité de Sénéchas s'est en effet engagée dans une démarche « zéro phyto » depuis qu'elle a débuté le réaménagement du centre-village. En 2017, la commune souhaite sensibiliser ses habitants et les aider à choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au climat, résistantes aux maladies et possédant des propriétés répulsives contre les insectes ravageurs.

La Commune de Saint-Privat-des-Vieux a, quant à elle, adopté l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des locaux scolaires. Vinaigre blanc et bicarbonate de soude sont donc privilégiés pour l'entretien des sols et des réfectoires. En parallèle, la collectivité souhaite mettre en place des événements éco-responsables, notamment par l'achat en 2015 de vaisselle biodégradable (verres, assiettes...). De plus, la commune a obtenu le label « objectif zéro phyto » grâce à sa politique raisonnée d'utilisation de pesticide et de fauchage de l'ensemble des aménagements paysagers. Cela s'accompagne également d'un programme de plantation d'une centaine d'arbres qui a débuté en 2015 (une trentaine a d'ores et déjà été planté) ainsi que de la création et/ou réfection de trois parkings non goudronnés.

La Commune de Massanes a mis en œuvre une politique de protection de l'environnement par la plantation d'aliziers et de savonnières sur les deux grandes places de la collectivité et par l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts et le cimetière. Elle s'est également équipée d'un broyeur lors de l'élagage des arbres afin de récupérer le paillage pour les plantations.

En 2017, la commune de Saint-Maurice-de-Cazeville a expérimenté le désherbage manuel pour les voiries et la station d'épuration. Un troupeau de mouton est également utilisé dans le jardin de la Cure. De plus, il sera accueilli à l'école dans le cadre d'un projet pédagogique afin de sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement.



Démonstration d'un matériel adapté au "zéro phyto"

La commune d'Alès a anticipé la loi interdisant l'application de produits phytosanitaires sur les espaces publics (voirie et espaces verts) puisqu'elle a supprimé leur utilisation depuis 2012/2013. Aujourd'hui, la commune souhaite optimiser le programme d'entretien de la ville en travaillant à l'élaboration d'un PAPPH, en collaboration avec le bureau d'études "Alliance Environnement".

III.2. Les atlas de la biodiversité

III.2.A. L'atlas de la biodiversité communal de Génolhac

La commune de Génolhac a lancé en 2017 l'élaboration d'un Atlas Communal de la Biodiversité (ABC), avec l'appui du Parc National des Cévennes (PNC). La démarche est participative : un comité de suivi communal, composé d'élus, d'habitants et d'acteurs locaux, anime et suit la démarche, avec l'appui du PNC.

Toute personne ou structure qui souhaite s'impliquer, en communiquant des données et/ou en participant à des inventaires ou des animations, est invitée à se rapprocher de la commune. En effet, la démarche est une opportunité de mutualisation et de mise en synergie des moyens dédiés à la biodiversité à l'échelle communale sur la durée du projet.

Le Parc national des Cévennes accompagne la commune pour la réalisation de ce projet. Des moyens humains sont consacrés à l'acquisition de connaissances, à la mise en œuvre d'animations pour les habitants et à la construction d'un programme pour les scolaires.

En 2017, de nombreuses actions ont déjà été réalisées :

Volet connaissance :

- 7 inventaires participatifs réalisés avec les habitants, sur les papillons, les oiseaux, les orthoptères, la botanique...
- 4 inventaires scientifiques réalisés par les gardes-moniteurs du Parc national sur la flore, les oiseaux et les orthoptères

Volet sensibilisation :

- 12 animations grand public sur les thèmes des libellules, des plantes, des oiseaux, la permaculture...
- Et des animations scolaires en cours de réalisation sur des programmes de science participatives (vigi-nature).

La commune souhaite continuer l'inventaire en 2018 et prévoit la restitution de l'ABC pour la fin de l'année 2018.

III.2.B. Le renouvellement de l'atlas de biodiversité intercommunal d'Alès Agglomération

Alès, ville porte du Parc national des Cévennes est riche d'un patrimoine naturel remarquable et diversifié : étage de châtaigniers classé en réserve de biosphère, garrigue, bassin versant du Gardon.

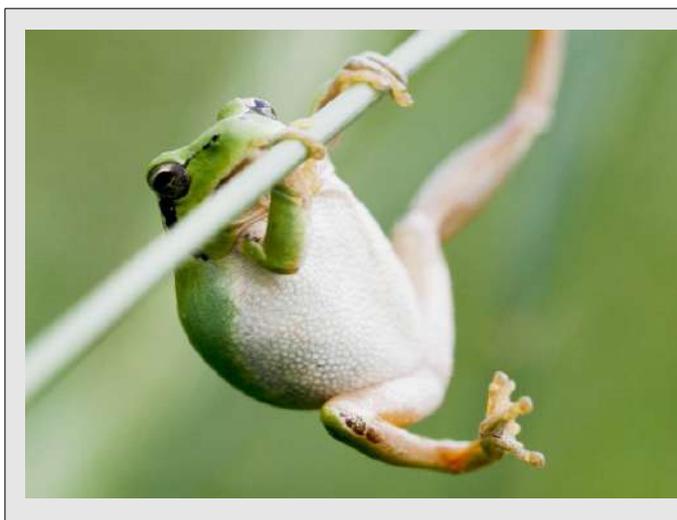
L'Agglomération a lancé sur la période 2010-2012 un vaste projet pédagogique intitulé « Horizon Biodiversité ». Celui-ci vise à sensibiliser les enfants à la connaissance du patrimoine naturel de l'environnement proche de l'école et aux enjeux environnementaux majeurs liés à la préservation et au développement de la biodiversité. Sur les trois années scolaires allant de 2010 à 2013, 14 projets ont ainsi été menés dans les écoles de l'Agglomération.

Cette démarche a permis la réalisation du premier atlas communautaire des espèces ordinaires et extraordinaires locales sous le pilotage de la Direction Développement Durable. La méthode proposée a visé à identifier des espèces cibles patrimoniales, qui présentent un intérêt particulier pour le territoire (espèces menacées et/ou rares ou espèces à forte valeur sociale et culturelle au niveau local).

Cet atlas, pédagogique et accessible, propose un inventaire du patrimoine naturel avec une présentation d'espèces d'intérêt (flore, mammifères, oiseaux, insectes, reptiles et amphibiens, poissons et crustacés) et d'espèces invasives, soit au total près de 26 espèces faunistiques et floristiques recensés à la « loupe ».

Ce projet a réuni dans un comité de suivi un large partenariat composé de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil général du Gard, du Parc national des Cévennes, de la DREAL et de nombreuses associations naturalistes du territoire.

Dans le cadre du projet de territoire, il a été acté d'élargir l'atlas intercommunal de la biodiversité au nouveau périmètre d'Alès Agglomération. Le renouvellement de cet atlas a été lancé en décembre 2017 avec la mise en œuvre d'un appel d'offre.



La Rainette méridionale est un petit anoure (amphibien sans queue). La peau lisse de son dos est colorée d'un vert pomme avec une large bande sombre de la narine à l'insertion de la patte avant. Sur sa face ventrale, l'espèce présente une couleur claire uniforme. Ses doigts se terminent par des ventouses facilitant grandement l'ascension des végétaux. Son chant (de nuit) est également caractéristique : il est grave et puissant.

III.3. Le rucher de la ville d'Alès

Depuis 2013, la ville d'Alès a installé quatre ruches en centre ville, au pied du Fort Vauban. En 2017, le rucher a été déménagé au parc des Camellias, situé dans le quartier de la Prairie.

La raison de ce déplacement géographique des butineuses alésiennes, tenait à leur confort. En effet, au Fort Vauban les ruches étaient situées plein nord et elles subissaient en hiver les assauts du vent, ce qui causait beaucoup de mortalité. En 2017, une trentaine de kilos a ainsi été récolté. Ce miel a été conditionné dans de petits pots qui ont été remis aux nouveaux alésiens lors de la réception donnée chaque année en leur honneur.



Rucher de la Ville d'Alès installé au Parc des Camellias de la Prairie

III.4. L'actualisation du PCET

Un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est une démarche de développement durable axée spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques.

Un PCET est un projet de territoire se concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique en permettant d'adapter les territoires sur les court, moyen et long termes. Cette démarche participative est co-construite entre les décideurs, l'ensemble des services des collectivités territoriales et tous les acteurs du territoire (collectivités, acteurs socio-économiques, associations, entreprises, universités, habitants...).

L'objectif du PCET d'Alès Agglomération est de mettre en cohérence les actions du territoire en passant au filtre "climat-énergie" l'ensemble de ses décisions et politiques afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse. Il est considéré comme le volet énergie-climat de l'Agenda 21.

Il comporte :

- Un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre,
- Un diagnostic des vulnérabilités du territoire,
- Des objectifs chiffrés permettant de définir des priorités,
- Un programme d'actions constitué de mesures chiffrées pour atteindre les objectifs,
- Une organisation des acteurs (interne et externe) pour mettre en œuvre le programme,
- Un dispositif d'évaluation des résultats.

Ce document a été réalisé par la Direction Développement Durable, avec l'intervention du bureau d'étude Equineo. Il a été adopté par décision du Conseil de Communauté le 23 juin 2016. Cependant, ce dernier doit évoluer.

En effet, entre l'élaboration du PCET par Alès Agglomération et la validation par la Préfecture, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été adoptée. Elle ajoute au PCET un volet Air qui impose aux intercommunalités d'insérer une partie spécifique à la qualité de l'air. Le PCET devient PCAET.

Le PCAET est donc en cours d'actualisation au vu de la nouveauté apportée la loi du 8 août 2016, mais aussi du fait de l'agrandissement du territoire depuis janvier 2017.

IV. L'émergence des circuits courts dans la restauration collective

Le fournisseur des cantines scolaires de la ville d'Alès « Terres de Cuisine », anciennement « Provence Plats », a souhaité affirmer l'ancrage local de ses ateliers et le savoir-faire de son entreprise, à travers notamment son nouveau nom.

Aujourd'hui, 45 % des denrées alimentaires consommées dans les cantines scolaires, les crèches et les centres aérés d'Alès Agglomération proviennent de circuits courts, contre 10 % en 2010 lorsque l'opération a commencé.

Les circuits courts rendent possible une meilleure traçabilité des produits, depuis le site de production jusqu'à l'assiette. Ils participent au développement de l'activité économique du territoire et permettent également de limiter les dérives alimentaires dangereuses pour l'équilibre écologique et sanitaire.

Pour parvenir à ce résultat, Alès Myriapolis et « Terres de Cuisine » ont travaillé ensemble afin d'établir une stratégie cohérente. Les différents acteurs ou producteurs des filières viandes, produits laitiers, fruits et légumes ou céréales et pain, ont été associés pour créer un circuit court viable. Dans ce cercle vertueux, on retrouve le bassin d'Alès pour le maraîchage et l'abattoir, la plaine de Barjac pour les céréales et le pain avec les boulangers Lou Pan d'Oc, ou les Cévennes pour les fromages, yaourts de vache, fromages, jus de pomme, ... De plus, des producteurs de spiruline, de piment ou d'épices sont en cours de réflexion pour rejoindre la dynamique.

Il faut également noter que « Terres de Cuisine » utilise au maximum des produits issus de l'agriculture biologique. Enfin, il associe un processus d'économie d'énergie à des règles de lutte contre le gaspillage, en partenariat avec Alès Agglomération. Aujourd'hui, le réseau en circuits courts qui alimente la cuisine centrale fonctionne bien et donne l'ambition à la collectivité d'y recourir pour d'autres événements ponctuels, comme le repas des aînés d'Alès par exemple.



Cantine de l'école Germain David

Chapitre 2 : Un développement économique responsable

I. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.1. La promotion de l'éco-tourisme

Les Cévennes se conjuguent au pluriel et proposent au visiteur un environnement naturel exceptionnel. Du piémont cévenol au sommet du Mont Lozère (1699 m), le territoire des Cévennes surprend par la diversité de ses paysages. Fort de ce potentiel unique, le Pays Cévennes, soutenu par l'agence de développement Alès Myriapolis, s'est engagé depuis plusieurs années aux côtés de partenaires institutionnels et de professionnels du tourisme dans un processus d'organisation pour créer une véritable filière économique autour du tourisme.

Le développement et la promotion des sentiers de randonnée sont également une action phare de cette démarche d'éco-tourisme. Les sentiers balisés maillent l'ensemble des 73 communes du nouveau territoire. Ce sont quelques 1 600 km de chemins qui sont ouverts et entretenus par une équipe d'agents de l'Agglomération, et interconnectables au-delà de nos frontières avec le réseau départemental qui cumulent près de 10 000 km de randonnée.

En parallèle, chaque secteur de randonnée dispose de carto-guides afin de communiquer les informations pratiques (distances, durées, dénivelés, difficultés) et de découvrir les richesses environnementales et patrimoniales de chaque boucle.

Le célèbre guide du Routard, dans son dossier de 2017 « 20 destinations pour les vacances », conseille les Cévennes dans la catégorie "aventure et nature" aux côtés des Pyrénées, de l'Équateur et de l'Islande. De plus, sur le site internet du Routard, les Cévennes étaient placées dans le top 3 des destinations mondiales les plus recommandées pour le mois d'août 2017.



Panorama des Cévennes

1.2. Alès, “the french Pittsburgh”

À l’occasion des Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques (RIVE), le maire d’Alès, Max Roustan, a souhaité positionner sa ville comme “the french Pittsburgh”.

En effet, comme Pittsburgh, Alès est une ville industrielle qui a fait le choix du développement durable. Comme Pittsburgh, Alès a dénoncé le désengagement des États-Unis de l’Accord de Paris sur le climat, signé à l’occasion de la COP21 en 2015.

Deuxième pôle industriel d’Occitanie, Alès s’est tournée depuis de nombreuses années vers le développement durable, notamment avec la réindustrialisation d’une ancienne friche minière qui est devenue le Pôle Mécanique Alès-Cévennes. C’est ce site qui accueille, depuis 2010 et tous les deux ans, les RIVE.

II. Une politique économique au profit de l’attractivité

II.1. Le Concours Alès Audace

Lancé en 2012 avec la campagne de communication autour de l’audace, une valeur ancrée dans l’histoire et la culture cévenole, le concours Alès Audace a pour ambition d’aider les porteurs de projets créatifs et innovants, qui souhaitent développer leur idée sur le territoire de l’Agglomération. Renouvelé avec succès depuis 2012, tout le monde peut s’inscrire au concours : particuliers, entreprises, institutions…



Lauréats 2017 - © Benjamin Celier

130 000€ de prix et prestations ont été mis en jeu en 2017 et le jury s'est basé sur 5 critères pour évaluer les candidats :

- l'originalité et l'audace du projet
- la faisabilité du projet et les potentiels du candidat pour le réaliser
- l'engagement et les motivations du candidat
- l'intérêt socio-économique pour notre territoire
- la capacité du projet à renforcer l'image positive de notre collectivité.

Pour la 6ème édition du concours, suite à la pré-sélection réalisée parmi près de 100 dossiers de candidature, 21 projets étaient en lice pour le concours Alès Audace 2017 : 15 dans le concours général, 6 dans le défi « commerces et services de demain ». Pour cette édition, 10 projets ont été distingués. Grand témoin économique, Louis Gallois a salué le dynamisme du bassin alésien.

Pour la deuxième année, le public est invité à voter pour choisir son projet « coup de cœur » grâce aux vidéos des finalistes du concours sur le site www.ales-audace.fr. Le projet a reçu le plus de votes s'est vu décerner le prix du public et a remporté une dotation de 3 000 € indépendamment du choix du jury.

De nombreux lauréats ont proposé des projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Pour le « Défi commerces et services de demain », le projet "Canturla" a remporté le troisième prix ex aequo. Il s'agit d'une épicerie de détail, locavore, sans emballages. Canturla est un compromis entre réduction des déchets, filières courtes et bio. S'ajoute à ça la valorisation de certains déchets par des artisans locaux.

L'autre troisième prix ex aequo a mis en lumière un projet d'agrandissement de la boutique La Savonnerie. Installée en cœur de ville, ce commerce vend des savons et des produits cosmétiques naturels et de qualité. Afin de répondre aux nouvelles tendances de consommation, l'agrandissement de la boutique permettra d'élargir la gamme de produits et d'offrir de l'espace pour réaliser des ateliers et partager avec la clientèle les bienfaits de l'utilisation de produits naturels et sains.

Dans le concours général, ont été notamment récompensés un projet relatif à l'apprentissage de l'agroécologie, à la production de documentaire sur des plantes présentes dans notre environnement local, et enfin à la vente de produits cosmétiques naturels.

II.2. La création d'un Campus scientifique

Alès Agglomération soutient la construction d'un campus scientifique par la signature le 15 juillet 2014 d'une convention de partenariat avec L'École des Mines d'Alès (EMA).

Ce projet prévu d'ici 2018 se situera sur le site de Croupillac et accueillera plus de 1000 étudiants. Suite aux regroupements d'écoles d'enseignements supérieurs et à l'arrêt du financement de la CCI, l'École pour les Études et la Recherche en Informatique et Électronique (EERIE) va venir s'installer sur Alès afin de pouvoir continuer à exister. Cette délocalisation va engendrer d'ici 3 ans le transfert de 200 étudiants, 45 chercheurs et 25 salariés.

Pour la création de ce campus de 5 000 m² Alès Agglomération versera 3,1 millions d'euros sur 4 ans à l'École des Mines et s'engage également à apporter son soutien à hauteur de 300 000 € par an pour le développement d'une « université numérique ».

De plus, en septembre 2018, une nouvelle résidence verra le jour sur le campus de l'EMA. 180 studios et des salles de travail sur 5 500 m² sont prévus. Ce projet d'un montant de 12 millions d'euros a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets Investissements d'Avenir et a ainsi bénéficié d'une aide de l'État de 3 millions d'euros.



Inauguration du chantier en 2015 en présence de M. Max Roustan

Par son esthétique et sa technique de construction, le futur ensemble immobilier est amené à se démarquer. En effet, les architectes ont opté pour des couleurs or et anthracite, en référence à la mine.

II.3. La labellisation "Territoire innovant"

Alès Agglomération a remporté le 12 décembre 2016 le label d'or "Territoire innovant", dans la catégorie "développement économique".

Ce titre est décerné par le réseau national "les INTERCOConnectés," association portée par l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine (fusion des associations des maires de France et des communautés urbaines de France). Il récompense les territoires mettant en œuvre des projets qui mobilisent les technologies numériques et les pratiques innovantes au service des territoires et de leurs habitants.

Ce label offre une reconnaissance et une visibilité nationale aux projets portés par l'Agglomération. Le focus a notamment été placé sur l'école de codeurs, à laquelle l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) d'Alès est associée. Cette formation de six mois au métier de développeur web a été ouverte en septembre 2016 grâce à un modèle partenarial structurant. Elle revêt également une dimension créatrice d'emplois concrète et innovante car elle propose des modules de formation taillés sur mesure, selon les besoins des entreprises du territoire.

Chapitre 3 : Un développement social et culturel fédérateur

I. Pour une Agglomération solidaire

I.1. Politiques en faveur d'une meilleure accessibilité

L'Agglomération élabore et conduit des actions spécifiques autour du recrutement et de la formation des agents de la collectivité en situation de handicap, mais aussi sur l'accessibilité des établissements d'Alès Agglomération recevant du public (crèches, musées, centres de loisirs, maison de la randonnée, centre nautique, équipements sportifs...). L'objectif est de développer l'accès des personnes handicapées aux services publics, ainsi que leur meilleure insertion dans la vie économique locale.

L'Agglomération a obtenu une aide de 600 000 € du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) afin d'encourager l'embauche de personnes à mobilité réduite. Cette subvention a été prévue pour trois ans, de 2014 à 2017, puis prorogée d'un an. Elle concerne les opérations d'accessibilité ou d'adaptation à toutes les formes de handicap (ergonomie des bureaux, accessibilité des locaux, formation, stationnement et aménagement des automobiles...).

À noter que plusieurs communes de l'Agglomération travaillent également sur la mise en accessibilité de ses bâtiments. En 2015, la commune de Saint-Privat-des-Vieux a mis aux normes le groupe scolaire Jean Giono situé sur son territoire.

En parallèle, des efforts sont également fournis pour rendre les résidences et les logements des « logis cévenols » accessibles aux handicapés. Ainsi, des rampes d'accès, des portes automatiques, des volets électriques ou des aménagements de salle de bain sont régulièrement réalisés.

Par ailleurs, depuis fin avril 2014, tous les bus urbains du réseau NtecC ont été pourvus de systèmes pour faciliter le transport des personnes handicapées. L'intégralité de la flotte circulant sur Alès intègre désormais une rampe commandée au volant par le chauffeur, et se posant sur les trottoirs afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant d'utiliser ce moyen de transport. Par ailleurs, 17 autocars circulant sur les lignes péri-urbaines sont également équipés de plateformes élévatrices avant que l'intégralité du parc ne soit pourvu de ce système au fur et à mesure des renouvellements de véhicules.

Pour les personnes malvoyantes, un système d'informations sonores annonçant le nom des arrêts est en place depuis 2015.

1.2. La « Journée de sensibilisation au handicap »

En novembre 2017, le Service Prévention et Santé au Travail a organisé une « Journée de sensibilisation au handicap au travail ».



Atelier d'initiation au langage labial

Ouverte à tous les agents de la collectivité, cette initiative avait pour but d'informer sur les différentes catégories de handicap, les aménagements spécifiques au travail handicapé, le statut de travailleur handicapé, etc. 300 agents ont participé à ce rassemblement. De nombreuses associations locales étaient présentes et animaient des ateliers permettant aux agents de découvrir, notamment, le langage des signes, la lecture labiale ou encore le braille.

1.3. Les initiatives de valorisation

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de la ville d'Alès fait, en outre, souvent appel à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) du territoire pour des actions ponctuelles ou récurrentes. Alès Agglomération fait également régulièrement appel à ce type d'établissements.

Le C.A.T. des Gardons a réalisé des carrés potagers surélevés pour les seniors des domiciles regroupés des « Santolines ».

La Cézarenque prépare des colis repas livrés aux personnes qui ne pouvaient se rendre au repas annuel des aînés.

Enfin, les ateliers protégés de l'eau-vive situés à Anduze est en charge du nettoyage des blouses des intervenantes du CCAS.

1.4. Le renforcement du lien intergénérationnel

La ville d'Alès, à travers le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), a mis en place depuis plusieurs années des actions pour améliorer la prise en charge des personnes les plus vulnérables.

Ainsi, depuis 2003, plusieurs services de la Commune, des professionnels, des associations mais également des alésiens volontaires se mobilisent chaque été pour organiser le « plan canicule » visant à prévenir et à informer la population la plus exposée des risques encourus.

Cette action s'accompagne également du concept de « voisins-tuteurs » en cas de fortes chaleurs. Chaque personne volontaire s'engage à veiller sur un senior qui est voisin de palier ou de pavillon. Lors de l'activation de ce dispositif plus de 1 000 alésiens se sont portés volontaires.

Des “domiciles regroupés” pour les seniors ont également été réalisés afin de trouver un intermédiaire entre la maison de retraite et l'isolement que peut engendrer le maintien à domicile. Les « Santolines » proposent aux personnes âgées encore valides mais plus tout à fait autonomes, un domicile implanté sur le territoire où elles ont toujours vécu avec tous les services nécessaires : aide-ménagère, auxiliaires de vie, services sociaux, animations...

Dix logements sont “résidentialisés” au 1er étage d'un immeuble de la Grand rue Jean Moulin. De plain pied avec les parties communes, dotés de sols antidérapants, de volets électriques ou de douches à l'italienne, ces logements de 36 à 60 m² ont la particularité d'être adaptés au vieillissement et à la perte progressive d'autonomie. Sur le palier, une salle de convivialité est animée en permanence par des agents du CCAS pour tisser du lien social. Pour les seniors, c'est la formule idéale : être en contact avec des personnes de leur âge, sans avoir les tracasseries d'une maison, tout en étant en cœur de ville.

II. Pour une culture fédératrice

II.1. Maison rouge



Le nouveau musée d'Alès Agglomération a ouvert ses portes pour une pré ouverture les 16 et 17 septembre 2017. Il a été ouvert jusqu'au 31 décembre, puis fermera ses portes de janvier à mars 2018 pour effectuer les derniers réglages, avant de réouvrir en avril 2018. Depuis son ouverture, le musée a comptabilisé 12 221 entrées.

Située à Saint-Jean-du-Gard, le site Maison Rouge encadre toute l'histoire de la filature de soie française et une bonne partie de la mémoire soyeuse des Cévennes. Cette filature a été transformée en musée après trois ans de travaux. Le bâti historique et son extension moderne à laquelle il est désormais relié, abritent la riche collection ethnologique du Musée des vallées cévenoles amassée par Daniel Travier.

Construit par Alès Agglomération, ce nouveau lieu culturel dédié à la vie rurale des Cévennes du XVIIe siècle à nos jours, présente près de 10 000 pièces, objets et documents (30 000 en réserve), mis en valeur par une scénographie contemporaine.

II.2. Biosphera

Le centre d'interprétation des vallées cévenoles situé à Cendras a ouvert ses portes en décembre 2016.

Par délégation d'Alès Agglomération, Biosphera est animé par le Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles. Ce syndicat met en œuvre depuis 1992 le programme MAB (Man And Biosphere) de l'Unesco sur la vallée du Galeizon, site expérimental de la Réserve de biosphère des Cévennes.

Cet outil d'éducation à l'environnement, destiné aussi bien au public scolaire qu'à tout public, permet au visiteur de comprendre l'évolution du rapport Homme-Nature dans les Cévennes à partir de l'exemple de la vallée cévenole.

Avec l'appui de nombreux outils multimédia, Biosphera est un lieu de réflexion, d'échanges et de partage autour du territoire des vallées cévenoles. Il est composé d'un espace muséographique, d'un lieu d'exposition temporaire, d'une salle de projection et de conférence, et d'une salle d'animations.

II.3. Les animations et projets d'éducation à l'environnement

Le Pôle Environnement Urbain et la Direction Développement Durable entretiennent depuis plusieurs années un partenariat étroit avec la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE) RENE 30, ainsi qu'avec le Centre national de pomologie.

Depuis 2017, le Centre national de pomologie a été directement rattaché à la Direction Développement Durable.

Ce Centre a pour fonction principale l'animation tout public, l'intervention sur de nombreux événements, ainsi que l'expertise dans le domaine de la pomologie. La structure déménagera en 2018 pour venir s'installer dans les locaux de la Maison Développement Durable.

La MNE RENE 30 a aminé pour l'année 2016-2017 un dispositif pédagogique pluri-thématique à destination des scolaires des établissements situés sur le territoire d'Alès Agglomération en partenariat avec la Direction Développement Durable. Ce dispositif s'intéresse aux différents enjeux de l'environnement et du développement durable du territoire.



En 2017, les thèmes abordés pour les animations scolaires ont été :

- Les économies d'énergie
- Le changement climatique
- La préservation de la ressource en eau
- La protection de la biodiversité

Les classes ayant bénéficié du dispositif sont les suivantes :

Communes	Établissements	Projets de classe	Nombre
Alès	Prés St Jean	Les énergies et mon territoire	21 élèves
Alès	Tamaris	Les énergies et mon territoire	22 élèves
Bagard	Primaire JC Zanazzo	Eau Climat	56 élèves
Martignargues	Primaire	Eau Climat	24 élèves
Ribaute les Tavernes	Primaire Marcel Pagnol	Eau Climat	26 élèves
Salindres	Primaire Marcel Pagnol	Gard à l'eau	25 élèves
St Hilaire de Brethmas	Primaire J. Roucaute	Biodiversité autour de l'école	25 élèves
St Hilaire de Brethmas	Primaire J. Roucaute	Gard à l'eau	22 élèves
St Jean du pin	Primaire	Eau Climat	22 élèves

Pour les animations grand public, les thématiques choisies étaient principalement, en lien avec les économies d'énergies et l'habitat.

Concernant l'Espace Info énergie, le défi "familles à énergie positive" a été réitéré en 2017 et de nombreuses animations ont été réalisées en lien avec cette opération. Des conférences, des ateliers d'échanges, des jeux, des ballades et des stands ont eu lieu sur des domaines tels que les économies d'énergie, les aides financières, les fournisseurs d'électricité, etc.

De plus, la MNE RENE 30 proposera en 2018 d'intervenir dans les écoles en appui des enseignants afin de soutenir et d'animer un projet en éducation à l'environnement qui aura été préalablement décidé par l'établissement.

Enfin, la MNE RENE 30 a pour ambition d'obtenir le label CPIE (Centre d'Initiatives Permanent pour l'Environnement) en 2020.

Chapitre 4 : Une gestion durable du patrimoine

I. L'habitat, facteur d'attractivité et de solidarité

1.1. La rénovation urbaine des quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean

Pour un investissement total avoisinant les 70 millions d'euros, les quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean sont les témoins d'une rénovation urbaine importante dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

La physionomie de ces quartiers a été repensée entièrement afin de définir un nouveau maillage des voies de liaison, dans un but de désenclavement de ces deux zones. Cela passe par la restructuration des logements et par la démolition de certains bâtiments.

Outre le désenclavement, la rénovation urbaine de ces quartiers permettra aussi la création de commerces et de services sociaux de proximité, tel que le nouvel espace social, culturel et associatif qui a été inauguré le 14 octobre 2013 aux Prés-Saint-Jean. Ce nouvel espace financé à 47% par la ville et l'Agglomération met à disposition des associations 2 200 m² de locaux.

En parallèle des espaces extérieurs, améliorant la qualité de vie des habitants, viendront se greffer des jardins familiaux, des chemins de promenade et autres équipements sportifs.

Il faut noter, de plus, que 98,5 % des déchets issus des opérations de démolition des barres d'immeubles seront valorisés pour ensuite être réutilisés par l'Agglomération en sous-couche routière ou en remblai de chemins.

1.2. Le nouveau programme de renouvellement urbain

Un protocole a été signé le 17 mars 2017 pour lancer le nouveau programme de renouvellement urbain. Cette opération s'inscrit à la suite du 2ème plan national de rénovation urbaine (ANRU 2).

Le nouveau programme de renouvellement urbain doit poursuivre le travail engagé dans les quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean, mais aussi et surtout porter son action sur les quartiers périphériques d'Alès : Tamaris, Moulinet, faubourgs d'Auvergne et du Soleil, Rochelle, Brouzen, Cauvel et La Royale. Une petite partie du centre-ville est aussi concernée.



Quartier des Prés-Saint-Jean à Alès

Ce nouveau plan concerne un tiers de la population alésienne. Il devrait s'étaler sur une dizaine d'années et ne démarrer qu'à partir de fin 2018. Mais, à titre exceptionnel, ce protocole qui est doté de 6,73 millions d'euros prévoit un premier volet d'actions prêtes à démarrer.

Trois opérations d'investissement seront donc lancées dès 2017 pour faire rentrer le nouveau programme de renouvellement urbain dans une phase opérationnelle.

- En premier lieu, l'aménagement de "la Maison de Projet" au cœur du quartier alésien des Prés-Saint-Jean, centre d'information, de concertation et d'animation autour du projet de renouvellement urbain.
- Une "Ressourcerie" va également être créée afin de développer aux Cévennes les activités de la Clède, vecteur d'emplois autour des 47 postes d'insertion créés en faveur de la revalorisation des déchets.
- Enfin, la démolition de 362 logements est également planifiée pour libérer 7 hectares dans le quartier Prés-Saint-Jean.

II. L'eau, une ressource gérée durablement

Le Syndicat de l'Avène est le syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable de 21 communes du bassin d'Alès.

C'est un service public qui assure :

- la production de l'eau potable (prélèvement au milieu naturel et traitement) pour le compte de 21 communes du bassin alésien, y compris Alès,
- la distribution de l'eau potable pour le compte de 20 communes du bassin alésien, Alès exclue. Alès gère en effet son réseau de distribution en régie municipale.

Le Syndicat de l'Avène a confié la gestion de son réseau et de ses équipements à la société fermière VÉOLIA, à travers un contrat de délégation de service public.

Le volume annuel d'eau potable produit est de l'ordre de 8 700 000 m³ d'eau. La production maximale journalière est de 52 000 m³ par jour (soit l'équivalent de 16 piscines olympiques).

Le Syndicat de l'Avène compte 18 000 abonnés (soit environ 38 000 habitants) desservis par un réseau public d'une longueur totale de 660 kilomètres et par 71 réservoirs.

Selon un diagnostic des techniciens du Syndicat, 160 kilomètres de canalisation d'eau potable sont en souffrance, soit un tiers du réseau desservant les foyers. Suite à ce constat, le Syndicat a décidé d'investir plus de 2 millions d'euros par an en travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension du réseau d'eau potable, afin de garantir et de pérenniser un service public de qualité. Un budget qui a permis cette année de remplacer 7 kilomètres de tuyauterie. Le Syndicat a engagé une politique volontariste de réduction des fuites qui porte bien ses fruits : en quinze ans, tout en gagnant 20 % d'abonnés, le syndicat enregistre des économies de 600 000 m³ d'eau potable par an, soit l'équivalent de la consommation de 10 000 personnes.

La dernière intervention de taille s'est déroulée au mois de juillet 2017 sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux, dans le quartier Saint-Alban. 475 mètres de réseau d'eau potable ont été remis à neuf grâce à ce chantier, avec le remplacement d'une canalisation en fibrociment par un nouveau tuyau en fonte.

III. La rénovation de l'éclairage public et privé

III.1. Vers un éclairage public moins énergivore

La ville d'Alès cherche des solutions pour réduire la facture de l'éclairage public, qui s'élevait à 650 000 € en 2015.

Deux types d'actions ont été mises en œuvre par la municipalité.

À partir du 7 mars 2016, la ville d'Alès a testé l'extinction de l'éclairage public, entre 23h et 6h30, sur certains axes périphériques les moins accidentogènes. Sont concernés :

les rocades Sud (de la Luquette au pont du 18-Juin) et Est (de la route de Bagnols à l'hôpital), les quais de Cauvel, du 11-Novembre-1918, du 8-Mai-1945 (en partie), de la Brigade-du- Languedoc et du Mas d'Hours, les avenues de Ladrecht et des Cévenols (devant PIST 4), le boulevard Charles Péguy, le chemin de Larnac (accès à la déchetterie), la rue des Métallurgistes (Tamaris), l'éclairage de la voie verte, sur l'avenue d'Anduze, un candélabre sur deux sera coupé entre 23h et 6h30.

Les rues du centre-ville, des lotissements, des quartiers, et les giratoires ou carrefours dangereux ne sont pas concernés.

Cette expérimentation s'étant très bien déroulée, elle est aujourd'hui mise en œuvre de manière pérenne. Seul changement : l'éclairage public est maintenant éteint jusqu'au levée du soleil, ainsi il ne se remet plus en fonction à 6h30.

L'extinction partielle nocturne de ces 615 foyers lumineux, sur treize kilomètres de voirie, a permis d'économiser 28 000 € par an.

Ensuite, la deuxième action s'est portée sur le remplacement des antédiluviennes et énergivores lampes à vapeur de mercure par des LED. Un programme sur quatre ans prévoit l'installation de 2 300 lampes LED sur la ville d'Alès, avec 70 à 80 % d'économie de consommation électrique à la clé. Le territoire de la ville d'Alès et d'Alès Agglomération était doté d'environ 10 000 points d'éclairage public de faibles performances énergétiques. Près de 900 point lumineux ont été équipés de luminaires à LED. L'action se poursuit en 2018.

De plus, l'Agglomération met en place un système de programmation informatisé de l'éclairage public. En effet, cinq plages horaires ont été définies en fonction du rythme de vie des usagers, qui voient varier l'intensité lumineuse de l'éclairage public, afin d'optimiser la consommation de la collectivité selon les besoins réels. En comptant la variation de puissance au cours de la journée, cette première tranche représente à elle seule une réduction de consommation d'énergie de 953 000 kWh (soit une diminution de 94%), et une réduction des émissions de CO2 de plus de 113 tonnes.

III.2. Les réductions de consommation énergétique pour tous

Suite à sa labellisation TEPCV, Alès Agglomération a reçu une dotation de 5000 ampoules LED à distribuer gratuitement sur son territoire.

Les ampoules LED permettent d'économiser jusqu'à 80 % d'électricité pour une même luminosité et présentent une plus grande durée de vie que les ampoules à économie d'énergie (dix fois plus) ou que les ampoules à incandescence (quarante fois plus).

La Direction Développement Durable s'est associées au CCAS d'Alès pour distribuer les ampoules aux personnes en précarité énergétique.

Afin de compléter ce processus, des bacs de récupération d'ampoules usagées ont été mises en place. Elles sont installées à l'Espace Ressources du CCAS, dans le hall de Mairie'Prim, ainsi que dans toutes les déchetteries de l'Agglo.

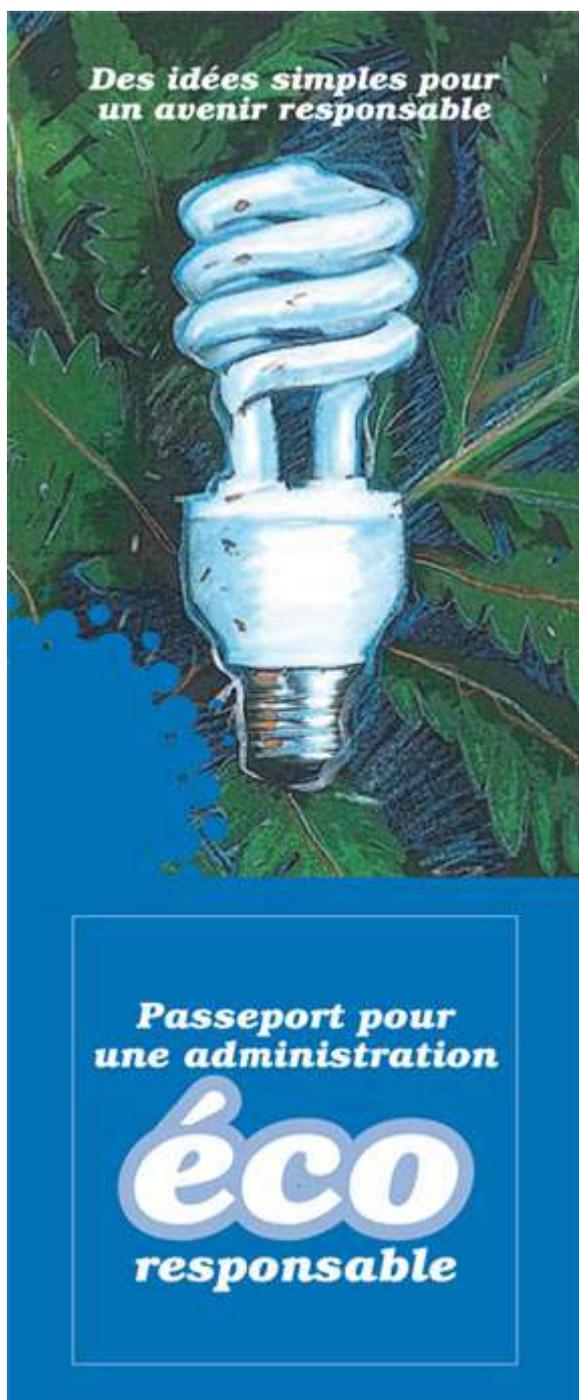
En 2017, la commune de Lézan a pris la décision d'équiper tous ses nouveaux lampadaires d'ampoules LED.



Présentation et diffusion des ampoules LED lors de la conférence de presse du 6 février 2017

Chapitre 5 : Alès Agglomération : une administration exemplaire

I. Le passeport de l'éco-administration



Passeport pour une administration éco- responsable d'Alès Agglomération

Les agents de la collectivité ont été sollicités pour mettre en place, courant 2009, une démarche d'éco-administration permettant l'amélioration continue des pratiques quotidiennes. Un passeport de l'éco-administration ainsi qu'une charte ont été distribués aux agents d'Alès Agglomération.

Cette démarche a permis la signature de la charte par plus de 400 agents qui ont pu se transformer en véritable ambassadeur auprès de leur environnement professionnel en s'engageant à limiter leurs impacts sur l'environnement.

Force est de constater que malgré les bons résultats et la mobilisation obtenus en interne par de nombreuses Directions et Pôles, la démarche s'essouffle et il semblait nécessaire de relancer une action dans ce sens.

Ainsi, en 2015, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial d'Alès Agglomération, ce document a été réactualisé afin de renouveler cette démarche et encourager à nouveau les agents de la collectivité.

Disponible en ligne sur Intr'Alès, celui-ci s'articule autour de plusieurs thèmes : l'impact de nos collectivités, les achats éco-responsable, le tri des déchets, la maîtrise des énergies, l'économie d'eau, l'amélioration des trajets.

La Direction Développement Durable réactualisera le passeport de l'éco-administration en 2018 afin de sensibiliser à nouveau l'ensemble des agents.

II. Actions en faveur d'une réduction des déchets

II.1. La collecte du papier

Alès Agglomération préconise une meilleure gestion et utilisation du papier par ses agents. Dans un objectif constant de réemploi des fournitures avant recyclage, le passeport éco-administration de 2009 sensibilisait déjà les agents à utiliser le verso des feuilles imprimées en tant que brouillon ou pour des documents de communication en interne, d'imprimer le moins possible ou de privilégier un envoi par mail ou intranet, et à recourir aux enveloppes déjà employées pour l'échange de courriers internes à la collectivité.

Cela se traduit par une diminution des déchets papiers produits par la collectivité ainsi qu'une économie sur l'achat de ces fournitures.

Plusieurs campagnes de distribution de collecteurs pour les déchets papiers ont été réalisées depuis 2015, auprès de tous les agents. De nouveaux collecteurs seront proposés en 2018.

En 2017, 6 bacs de 120 Litres contenant du papier ont été collectés par semaine, soit 750 Litres par semaine. Cela correspond à 300 kg par semaine, soit environ 16 tonnes par an qui représentent 1520 € d'économie par an.

II.2. La mise en place des gobelets réutilisables

Au début de l'été 2016, la Direction Développement Durable a mis en place une opération « gobelets réutilisables » s'adressant à toutes les communes du territoire d'Alès Agglomération. Le projet a été de proposer aux communes l'achat de gobelets réutilisables.

Ces derniers permettent de réduire considérablement les déchets et incitent les habitants à œuvrer pour la protection de l'environnement au quotidien. Ils peuvent être utilisés lors des manifestations et des fêtes votives ayant lieu sur les communes.

Les gobelets proposés par la Direction Développement Durable ont été imaginés par le Service Communication d'Alès Agglomération qui a ainsi réalisé un visuel spécifique. Ce dernier rassemble les



Gobelet réutilisable réalisé en 2016 par Alès Agglomération

points caractéristiques du territoire intercommunal (petit train des Cévennes, vasques d'Anduze, vignes, capitelles, Bambouseraie, etc).

12 communes de l'Agglomération ont bénéficié de ce service, avec l'achat de 9150 gobelets réutilisables.

De plus, en 2017, la Direction Développement Durable a proposé un service de donation de verres réutilisables, en interne, à l'ensemble des Directions et Pôles de la ville d'Alès et d'Alès Agglomération. Ainsi, 365 gobelets ont été mis à disposition.

III. Une mobilité douce accessible aux agents d'Alès Agglomération

III.1. La formation éco-conduite

Dans le cadre du Processus de Prise de Conscience et de Mobilisation et de la politique en matière de développement durable menés par la communauté Alès Agglomération, une formation « éco-conduite » a été planifiée en 2017 et sera proposée en 2018.

L'éco-conduite est une manière de conduire permettant de réduire la consommation de carburant et, par extension, la pollution de l'air.

En plus d'éviter la surconsommation et de réduire l'émission de CO₂, l'éco-conduite a également comme vertu de rendre la route plus sûre. Basée sur l'anticipation pour mieux gérer son allure, elle incite à réduire sa vitesse, maintenir ses distances de sécurité et conduire de manière plus sereine.

Le public visé est l'ensemble des agents utilisant quotidiennement un véhicule dans leurs fonctions. L'offre de formation sera proposée à 60 agents.

III.2. Les déplacements doux



Véhicules électriques d'Alès Agglomération

Afin de s'inscrire dans une démarche continue de développement durable, Alès Agglomération a fait l'acquisition de véhicules fonctionnant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) et électriques afin de les intégrer à son pool de véhicules interne.

Ainsi, un Renault Kangoo ZE et quatre Renault Zoé peuvent être réservés par les agents pour les déplacements. À cela s'ajoute dix vélos à assistance électriques mis à disposition des agents pour les courts trajets. Deux nouvelles voitures électriques ont été achetées en 2017, grâce au financement TEPCV. Dix nouveaux vélos à assistance électriques ont également été commandés pour 2018.

Chapitre 6 :

Alès Agglomération : un territoire exemplaire œuvrant pour la protection de l'environnement

I. Action en faveur des économies d'énergie

Un premier appartement-conseil (l'Eco'logis) sur les problématiques de l'habitat (maîtrise des consommations d'eau et d'énergie) a été aménagé dans le quartier de Tresol , à La Grand Combe.

Déménagé en centre ville de la Grand Combe, il est devenu Eco'loge'toit. Animé par le Service d'Entraide Protestante, il propose toujours un espace d'information pédagogique mais aussi de nombreux ateliers pratiques (bricolage, techniques économes,..) ainsi qu'une outilhèque (prêt d'outillage afin de favoriser le bricolage et la réparation à domicile)..

Un riche partenariat local (avec le bailleur Néolia, les services sociaux, la CAF, l'espace info énergie, Alès Agglomération, etc) s'est développé et permet de construire ainsi des actions ciblées sur la prévention de la précarité énergétique.

Par ailleurs, Logis Cévenols a organisé, en partenariat avec la ville d'Alès, la venue d'un mobil-home pédagogique dédié aux économies d'énergie. Il a été installé sur le parvis de la Maison pour tous, dans le quartier des Cévennes, en décembre 2017.

“Mon Appart Éco-Malin” a eu pour objectif la sensibilisation, l'information et l'éducation des populations aux économies d'énergie, d'eau, au tri des déchets et aux éco-gestes en général.

II. La lutte antigaspillage

II.1. Le Répair Café

L'association « Les Petits Débrouillards » est une association qui œuvre pour l'éducation à la science et au développement durable. Structure nationale, l'association a une antenne en Occitanie. Celle-ci propose, tous les mois, des Répairs Cafés. Ce sont des ateliers de réparation et de bricolage participatifs, gratuits et ouverts à tous. Des ateliers « Répair Café » sont organisés régulièrement au Pôle culturel et scientifique de Rochelle à Alès.

Le principe est simple : les habitants sont invités durant une après-midi à venir réparer avec des bénévoles les petits objets du quotidien (grille-pain, sèche-cheveux, lampes,

jouets, vêtements...), avec l'aide des animateurs. L'association offre aussi la possibilité de fabriquer des objets à partir d'imprimante 3D, matériaux de récupération ou matériaux électroniques, dans l'esprit solidaire et créatif du "Do it yourself".

Cette initiative permet de sensibiliser les citoyens à la lutte antigaspillage et à la gestion raisonnée des déchets. Elle est également l'occasion de créer du lien social.

II.2. L'implication des élèves du territoire en faveur du recyclage

Les élèves du collège Villa Béchard de La Grand Combe ont été récompensés pour leur implication citoyenne. Depuis deux ans, les collégiens mènent un projet consistant à recycler des bouteilles en plastique pour récolter de l'argent et acheter des denrées alimentaires pour le Secours Populaire grand-combien. Cette initiative a reçu le 1^{er} prix "groupe" au concours de l'éducation citoyenne mis en place par la direction départementale de l'Éducation nationale, ainsi que par l'association nationale de l'ordre du Mérite.



Remise du prix du concours de l'éducation citoyenne, le 29 juin 2017

Par ailleurs, en 2017, la commune de Saint-Privat-des-Vieux a initié une nouvelle démarche de recyclage lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

En partenariat avec l'entreprise TerraCycle et la société BIC, une campagne de récupération de stylos, feutres, surligneurs, marqueurs, correcteurs usagés a été lancée dans les trois groupes scolaires de la commune.

L'objectif a été de sensibiliser les enfants, et à travers eux leur entourage, à la nécessité de recycler leurs déchets. Cela doit permettre d'en limiter l'impact environnemental et de réduire la consommation de ressources naturelles. Cette campagne a été maintenue toute l'année avec la mise en place de points de collecte dans plusieurs lieux de la commune.

L'effort profitera aux Restos du Cœur. À partir de vingt kilos, deux centimes d'euros seront reversés à l'association, pour chaque objet collecté. Les déchets seront ensuite transformés en arrosoir, corbeille ou tout autre objet.

II.3. Action citoyenne en faveur de la propreté

En juin 2017, pour la seconde année, était organisée sur la commune de Bagard, la matinée éco-citoyenne.

Les ambassadeurs du tri d'Alès Agglomération ont animé cette matinée. Des équipes de ramassage se sont réparties les secteurs, armées de chasubles, sacs poubelles, gants, pinces de ramassage. Une trentaine de bénévoles a pu réaliser une collecte abondante. Celle-ci a permis de remplir environ quatre containers à ordures et trois de tri sélectif.

En parallèle de ce ramassage, l'association Vrac' Attitude était présente pour informer et donner des conseils afin de réduire les déchets.

Sur le territoire d'Alès Agglomération, le bilan de la collecte sélective des déchets est le suivant :

	Verre	Papier	Emballage*
Tonnage en kg 2016	2 933, 490	2 224, 090	1 339, 860
Tonnage en kg 2017	2 908,719	2 166, 592	1 307, 222
Évolution en %	- 0, 84	- 2, 59	- 2, 44
Performance en kg/ habitant 2017	22, 658	16, 877	10, 183

* les 18 communes du SITOM Sud Gard ne sont pas incluses dans ce bilan.

III. L'accès pour tous au jardins potagers

III.1. Fruits et légumes à partager

Les municipalités de Martignargues, Saint-Césaire-de-Gauzignan et Saint-Etienne-de-L'Olm ont offert à leurs citoyens des bacs en bois fabriqués par Bois de France, entreprise marignargoise. Ces bacs sont prévus pour planter des végétaux comestibles en libre accès.

Il s'agit d'une démarche participative, citoyenne, libre et solidaire. L'action a été initiée par deux habitantes de Martignargues.

III.2. Les jardins familiaux



Jardins familiaux du quartier des Près-Saint-Jean

Deux jardins familiaux sont gérés par le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) de la ville d'Alès.

Dans le quartier des Cévennes, 1600 m² de jardins familiaux à destination des résidents ont été inaugurés en 2015.

Dans le quartier des Près-Saint-Jean, 30 parcelles individuelles de 50m² et 3 parcelles collectives de 100m², totalement équipées, ont été aménagées le long de la rue Marcel Paul. De plus, deux parcelles sont dédiées à la réalisation d'un jardin pédagogique. Réservé aux scolaires, ce jardin vise à sensibiliser les enfants à leur environnement, au cycle de la vie végétale et animale, et à leur transmettre des savoir-faire.

Un projet de jardins familiaux est désormais porté à Rochebelle.

Par ailleurs, en parallèle du renouvellement du label "4 Fleurs", le Conseil national des Villes et Villages fleuris, en partenariat avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), a décidé d'attribuer à la ville d'Alès le "Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs". Cette distinction n'est décernée qu'à une seule ville en France.

Sur la commune des Salles-du-Gardon, les jardins familiaux existent depuis 2012 dans le quartier des Baumes. Fort de ce succès, la municipalité a décidé de financer une deuxième tranche de jardins familiaux dans le quartier de l'Habitarelle. Douze nouvelles parcelles ont été entièrement clôturées, équipées d'un chalet en bois, et alimentées en eau par un forage. Regroupés en association, les locataires de ces jardins cultivent de façon naturelle et biologique les parcelles attribuées.

Chapitre 7 :

Alès Agglomération : une collectivité responsable et rayonnante

I. Politiques publiques en faveur de la réduction des déchets

1.1. La semaine de la propreté



La semaine de la propreté a été instaurée en 2017 dans le but de sensibiliser la population au respect de l'environnement, à la propreté et au tri sélectif. C'est donc une première édition qui s'est déroulée du 9 au 14 octobre dernier, à l'initiative de la ville d'Alès et dans le cadre des États Généraux du cœur de ville.

Un programme dense et instructif avait été prévu : stands d'information et de sensibilisation avec les Ambassadeurs propreté, opérations de nettoyage menées sur les berges du Gardon, aux abords des collèges et lycées, ainsi que dans les

parcs de la ville, etc.

Citoyens, élèves et associations alésiennes ont été invitées à participer à cette large opération. Ainsi, 13 écoles ont été sensibilisées et plus de 1000 élèves ont participé à cet événement.

1.2. La mise en place des gobelets réutilisables pour la féria d'Alès

Lors de la féria 2017 d'Alès, l'utilisation de la vaisselle jetable a été interdite par arrêté municipal. Le Service Festivité et la Direction Développement Durable se sont associés afin de proposer à tous les commerçants et associations présents sur la féria une alternative à la vaisselle jetable.

L'emploi de gobelets réutilisables a été mis en place. La société Ecocup, leader sur ce marché, a été sélectionnée pour prendre en charge la gestion de ce projet.

Avant le commencement de la féria, chaque débiteur de boisson a été contacté par Ecocup afin de passer commande pour le premier soir de la féria, et estimer les besoins pour le reste de celle-ci. Le nombre de gobelets nécessaires et leurs différentes contenances ont été définis.

La veille de la féria, ces gobelets ont été livrés par Ecocup à chaque débiteur. Par la suite, le personnel d'Ecocup venait chaque matin rencontrer chaque débiteur afin de

recupérer les gobelets sales de la veille et de livrer une nouvelle quantité de gobelets, fixées selon les besoins journaliers du commerçant.



350 000 verres ont été mis en circulation. 100 000 de ces verres étaient sérigraphiés aux couleurs d'Alès Agglomération. En échange du paiement d'une caution d'un euro, le consommateur pouvait bénéficier d'un gobelet réutilisable. Il avait ensuite la possibilité de rendre le verre après l'avoir utilisé, la caution de un euro lui était alors reversée, ou il pouvait décider de garder le verre.

La mise en place de gobelets réutilisables a été un succès en terme de réduction des déchets et de propreté dans les rues. Elle a également permis de sensibiliser les consommateurs aux enjeux de la réduction des déchets.

40 000 gobelets ont été gardés en souvenir pour l'édition 2017.

II. Alès Agglomération, territoire du bien vivre

II.1. Le suivi quotidien de la qualité de l'air de l'Agglomération

L'Agglomération mandate depuis 2007 la société ATMO Occitanie (anciennement Air Languedoc Roussillon) pour améliorer les connaissances sur la qualité de l'air et la répartition spatiale de la pollution afin de cibler les zones nécessitant des aménagements spécifiques de diminution des pollutions.

Ainsi, un réseau de mesures manuelles permet de surveiller en permanence la qualité de l'air sur la commune d'Alès.

En complément, en 2016, une évaluation des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques a été réalisée sur la commune d'Alès, ainsi qu'un observatoire des odeurs en zone industrielle de Salindres

II.2. La lutte contre le moustique tigre

Aedes albopictus, plus communément appelé "moustique-tigre", est un insecte dont il faut se méfier car potentiellement vecteur de maladies (dengue et Chikungunya). Originaire de l'Asie du Sud-Est, le moustique-tigre est désormais présent sur le territoire de l'Agglo.

Ce moustique fait l'objet, dans le cadre d'un plan national mis en place par le Ministère de la Santé, d'une surveillance et d'actions de lutte gérées par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID).

L'éradication n'est pas possible. L'utilisation de solutions chimiques pour démoustiquer s'avère dangereuse pour l'environnement et très peu efficace, avec un traitement possible seulement en zone urbaine et une recolonisation rapide. Il faut donc s'attaquer aux larves en sensibilisant la population à certaines bonnes pratiques. Seule l'EID, par délégation du département, est compétente pour effectuer les traitements insecticides en cas de foyer de contamination.

La communauté Alès Agglomération a mis en place un comité de pilotage chargé de suivre le plan de lutte contre la prolifération de ce moustique. Une campagne d'information est menée annuellement. Des dépliants, des check-lists, et des affiches ont été distribués à la totalité des communes du territoire d'Alès Agglomération en 2017. Plusieurs articles abordant la problématique du moustique-tigre ont été publiés sur le site internet alescevennes.fr. Des rencontres publiques ont été organisées dans les quartiers les plus touchés par la présence du moustique-tigre. Lors de ces rencontres, ont été présentées les différentes solutions qui existent pour lutter efficacement contre l'albopictus chez soi, les spécificités et les risques liés à ce moustique, ainsi que les actions proposées par les différents services de l'Agglomération.

Le Service du N°Vert réceptionne les appels de personnes signalant la présence de moustiques. Par téléphone, les recommandations sont données et les noms communiqués au fur et à mesure à la Direction Développement Durable.

Grâce au transfert d'informations du Service Proximité, la Direction Développement Durable a pu créer un registre des signalements qui a notamment permis d'établir une cartographie et de cibler les lieux sensibles.

Enfin, les agents du Pôle Environnement Urbain ont procédé au débroussaillage des bassins de rétention dont l'entretien incombe à la collectivité, sur le territoire de la ville d'Alès et d'Alès Agglomération.

II.3. Le label “ 4 Fleurs”

Le 22 octobre 2008, le Comité national “Villes et Villages fleuris” a décerné à Alès une 4e Fleur. Alès devenait ainsi l'une des 220 communes de France et surtout la première ville de l'ancienne région Languedoc-Roussillon à se prévaloir d'une telle distinction.

Cette distinction nationale a été obtenue pour la première fois en octobre 2008 et renouvelée en 2011, 2014 et 2017. Elle atteste de la qualité du cadre de vie de la ville d'Alès.

Le fleurissement n'est pas le seul critère pris en compte par le jury. Les actions en faveur de la propreté, de la maîtrise de l'urbanisme, de l'entretien des voiries, la pratique du tri sélectif, l'application de l'Agenda 21 mais aussi les animations dans les écoles, la gestion des ressources naturelles ou la promotion de la biodiversité rentrent en ligne de compte.

Le label 4 Fleurs est attribué à la ville d'Alès jusqu'en 2020.



II.4. La maison de la santé de la Grand Combe

En 2018, une maison de santé plusridisciplinaire verra le jour à la Grand Combe, près du centre ville. L'objectif est de renforcer le parcours santé, ainsi que d'attirer plus de jeunes médecins.

Comme de nombreux territoires ruraux, la Grand Combe est touchée par la désertification médicale. Quatre généralistes ont pris leur retraite en 2013 et aucun n'a été remplacé. La moyenne locale est d'un docteur pour 2000 habitants, contre 928 dans le Gard, et 617 en France.

En 2013, des acteurs du territoire se sont regroupés en association. Trois ans et demi plus tard, le projet est lancé. Médecins, kiné, pédicure, orthophoniste, laboratoire, une quinzaine de praticiens devraient s'installer au sein du Pôle santé de la Grand Combe courant 2018.

III. Ville d'Alès, le choix de la concertation

En 2015, la municipalité d'Alès a initié l'opération "Alès plus belle ma ville" qui rappelait la métamorphose d'Alès lors des vingt dernières années et projetait la ville sur ses vingt prochaines années. Lors de cette initiative les alésiens avaient déjà proposé des idées qui dessinent la ville de 2035.

Pour donner suite à cette opération, les États Généraux du cœur de ville ont été lancés en 2017. Les États Généraux du cœur de ville est une mobilisation de



Atelier des États Généraux du cœur de ville

tous les habitants, usagers, actifs et commerçants du centre-ville pour redynamiser leur cœur de ville / cœur de territoire.

La ville d'Alès a souhaité co-construire ce projet avec la population : grâce à des ateliers de travail thématiques, grâce à des enquêtes grand public et une enquête téléphonique, et avec l'aide de deux cabinets d'experts.

Les alésiens ont été invités à s'inscrire pour participer à douze ateliers de réflexion, programmés du 27 octobre au 1^{er} mars 2017 à l'Espace Alès-Cazot, qui est devenu ainsi le siège des États Généraux du cœur de ville.

Quatre grandes thématiques ont été abordées :

- « une ville en mouvement » (se déplacer, accéder, stationner),
- « un espace public de qualité » (aménagement, environnement, infrastructures),
- « une ville à vivre » (habitat, activités sociales et économiques, santé, sécurité),
- « un cœur battant attractif » (commerce, animations, culture, sport).

Les participants étaient invités à formuler des propositions d'orientations, puis d'actions.

Chaque thématique a été abordée trois fois, en octobre/novembre, en janvier et en février/mars. La première séance a été consacrée aux atouts, faiblesses, opportunités et menaces, la deuxième aux orientations nouvelles, et la troisième aux actions concrètes nécessaires pour mettre en œuvre ces orientations.

La phase 1, celle de la réflexion, de la démarche États Généraux du cœur de ville d'Alès (juillet 2016-mars 2017) a été une réussite. Après 6 mois de travail, 12 ateliers participatifs (676 habitants du territoire inscrits), 5 ateliers avec les lycéens (550 participants), 3 enquêtes en ligne (2 154 réponses) et 1 enquête téléphonique (4 450 réponses), des centaines de propositions de dynamisation et d'amélioration du cœur ville ont été émises par les habitants du territoire. Max Roustan, maire d'Alès, et les élus municipaux ont retenu les idées principales et les plus aptes à redonner du souffle au cœur de ville d'Alès. Le 29 mars 2017, 38 projets ont été annoncés à la population.

Quelques exemples des chantiers déjà réalisés :

Stationnement

- 1 heure gratuite dans les parkings de structure : depuis fin avril 2017, chaque automobiliste peut en bénéficier dans les parkings souterrains de la place des Martyrs, de Maréchale, de l'Abbaye, du Centre Alès et du Gardon bas.
- Une meilleure signalisation des parkings : grâce à l'installation en mai de 9 panneaux lumineux aux principales entrées de ville et de 67 panneaux

directionnels maillant posés début mai afin d'assurer un jalonnement régulier jusqu'aux parkings.

Propreté

- La Ville a mis en service de nouvelles machines de nettoyage électrique dénommées "gluttons". Munie de trottinettes électriques, une brigade d'intervention rapide vient également d'être créée. Parallèlement, les équipes de nettoyage vont également être renforcées.

Nouveau parking

- Un parking gratuit de 105 places a été créé au square Sauvage, entre les rues du Commandant Audibert et de la Meunière. Ce parking permet d'accueillir les voitures des habitants qui ne peuvent plus se garer place du Temple où des espaces verts ont été aménagés.

IV. La transversalité des actions et politiques publiques de l'Agglomération

III.1. L'axe Alès Nîmes Montpellier Sète



Coopération entre les Agglos d'Alès, Montpellier, Nîmes et Sète, formalisée le vendredi 9 décembre 2016, au Château de Castries. François COMMEINHES, Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, Maire de la Ville de Sète, Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, Sénateur de l'Hérault, Yvan LACHAUD, Président de Nîmes Métropole, Adjoint au maire de la Ville de Nîmes et Max ROUSTAN, Président d'Alès Agglomération, Maire de la Ville d'Alès.

En décembre 2016, les agglomérations de Montpellier, Sète, Nîmes et Alès ont officialisé leur partenariat dont le but est de renforcer certains secteurs clés de cette grande aire urbaine.

Né d'un constat de réaffirmer la complémentarité de ces quatre agglomérations et métropoles, cette coopération historique doit favoriser le développement de ces territoires.

Plusieurs secteurs sont ciblés :

- ◆ La santé :

Le territoire de la grande aire urbaine bénéficie d'une offre de soins dense grâce notamment à ces centres hospitaliers, à la renommée de ces deux facultés de

médecine, à la diversité et à la densité de son tissu de cliniques, de centres de rééducation et de réadaptation. Afin de favoriser la croissance de ce domaine, les quatre intercommunalités partenaires, veulent notamment attirer les meilleurs investisseurs et talents étrangers (étudiants, chercheurs, entreprises ...) pour qu'ils viennent s'implanter sur ce territoire, répondre aux défis de l'allongement de la durée de la vie en développant une véritable politique du « bien vieillir » et de la « sylver-économie ».

- ◆ Le tourisme :

Favoriser l'attractivité de cette mosaïque urbaine pour faire face à une concurrence nationale et européenne nécessite de passer d'une logique de compétition à un véritable partenariat. Cette alliance touristique doit se concrétiser par une coordination renforcée entre les différents offices du tourisme et les principaux acteurs publics et privés. Elle doit mettre en exergue le dynamisme et l'excellence culturelle des territoires notamment concernant le spectacle vivant, les beaux-arts, la mise en valeur du patrimoine... Ce mariage devra favoriser la construction de circuits thématiques permettant d'allonger et de valoriser la durée des séjours en proposant une offre singulière, diversifiée et complète.

- ◆ Le design :

Ce secteur joue un rôle de plus en plus important dans la compétitivité des entreprises et constitue une opportunité pour fédérer les entreprises d'un territoire. Il est ainsi présent sur le territoire de la grande aire urbaine métropolitaine dans de nombreux domaines : transports, mécanique, architecture, aménagement, commerce, culture, numérique, santé... L'université de Nîmes, qui a fait du design l'un de ses axes prioritaires de développement depuis quatre ans vient de créer l'équipe d'accueil PROJEKT, première unité de recherche entièrement dédiée à la recherche en design. Ces initiatives convergentes constituent une opportunité pour étendre, développer et coordonner les actions dans ce domaine sur l'ensemble du territoire des EPCI partenaires. À ce titre, le Pôle mécanique Alès Cévennes et les écoles des beaux-arts de Sète et Nîmes pourraient aussi être associés à cette démarche.

- ◆ Les pôles multimodaux :

Avec le lancement en 2018 des travaux de réalisation du pôle d'échange multimodal du bassin de Thau sur le site actuel de la gare de Sète, la grande aire urbaine métropolitaine disposera à l'horizon 2020 de cinq gares pouvant accueillir des TGV, TER, trains Inter-cités. Afin d'optimiser et de rationaliser le service aux habitants et de développer de véritables solutions alternatives à l'automobile, il est nécessaire que les autorités organisatrices de la mobilité travaillent en concertation avec la SNCF et la Région Occitanie pour coordonner les horaires et les correspondances, renforcer les

cadencements sur l'axe Nîmes-Lunel-Montpellier-Sète, développer les liaisons ferroviaires entre Alès et Nîmes.

III.2. Le partenariat avec le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes, partenaire essentiel dans l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, apporte un soutien technique et financier à Alès Agglomération. Le Parc peut intervenir dans la mise en œuvre de missions touchant à ses domaines de compétences et interagissant sur son territoire.

En 2015, la communauté d'Alès Agglomération et neuf communes du territoire ont signé les conventions d'application de la charte du Parc national des Cévennes, en présence de son président Henri Couderc.

La charte du Parc national des Cévennes définit les enjeux et défis à relever en matière de développement durable pour les 15 années à venir. En 2014, 110 communes ont choisi d'y adhérer. À travers la signature de conventions d'application, la communauté d'Alès Agglomération et les communes d'Anduze, Corbès, Générargues, Mialet, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Sébastien d'Aigrefeuille et Thoiras s'engagent à la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Pour l'agglomération d'Alès, plusieurs initiatives sont prévues : modernisation de l'éclairage public pour obtenir le label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE), déploiement de démarches d'Agenda 21 et "Zéro Pesticides", promotion des sentiers du cartoguide "Autour d'Alès en Cévennes, garrigue et vallées des Gardons", sensibilisation des agents intercommunaux aux enjeux et aux objectifs d'un Parc national en Cévennes, développement des circuits courts, etc.

Quant aux neuf communes concernées, elles doivent entre autres réfléchir à l'extinction en milieu de nuit des éclairages publics, poursuivre leur engagement contre les pesticides et les OGM et, pour certaines, délibérer en faveur de l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour les propriétés nouvellement installées ou reconverties en agriculture biologique.

Une nouvelle convention d'application est en cours de rédaction. Elle sera applicable au nouveau territoire d'Alès Agglomération courant 2018.

Par ailleurs, Alès Agglomération soutient la candidature du PNC à la labellisation RICE. Le Parc a lancé officiellement sa candidature au prestigieux et très sélectif label Réserve Internationale de Ciel Étoilé, attribué par l'International Dark-sky Association (IDA), une organisation créée en 1988 pour combattre la pollution lumineuse.

Cette association labellise des sites qui ont un paysage nocturne exceptionnel et qui se donnent les moyens de le sauvegarder. À ce jour, on dénombre seulement huit réserves de ciel étoilé dans le monde.

Cette candidature récompense la politique menée par l'établissement public du Parc national des Cévennes avec le concours des communes du territoire pour lutter contre la pollution lumineuse, à travers notamment les bonnes pratiques d'éclairage - un des dix engagements des communes adhérentes à la Charte du Parc national -, et préserver la beauté des paysages nocturnes, patrimoine céleste inestimable qui a aujourd'hui disparu pour plus de 80 % des habitants de la planète...





Direction Développement Durable

21 rue Soubeyrannes - 30100 Alès

04.66.56.10.64 developpement.durable@alesagglo.fr